

# Une activité estivale soutenue

## Activité des produits de Bourse – 3ème trimestre 2019

Les produits de Bourse ont connu un été très actif avec des échanges en forte augmentation, mois après mois. Le record a été atteint en août avec des volumes en progression de +48,66%, favorisés par des marchés sous-jacents aux tendances plus hésitantes.

Sur ce troisième trimestre de l'année les échanges ont atteint 1,12 milliard d'euros avec plus de 486.000 transactions, en hausse de +26,7%.

Les émetteurs sont restés eux-aussi actifs avec plus de 40.000 nouveaux produits émis. L'offre sur le marché français continue à avoisiner 53.000 produits, dont 2.000 produits d'investissement et 51.000 instruments à effets de levier.

72% des échanges se sont déroulés sur le marché d'Euronext Paris et 28% via les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

## ***Légère hausse sur les produits d'investissements***

Avec près de 73 millions d'euros échangés les produits d'investissement affichent une hausse de +6% comparé au trimestre précédent (61 millions).

L'activité a été particulièrement soutenue sur les produits de rendement, catégorie dont les Bonus Cappés sont les produits phares avec une part de marchés de 56%.

Les certificats 100%, utiles pour diversifier un portefeuille, représentent 27,8% des échanges, même s'ils affichent une tendance plus nuancée sur le trimestre (+1,8%).

## ***Les Turbos en première place sur l'effet de levier***

Les investisseurs ont favorisé les Turbos pour leurs stratégies à effet de levier avec une part de marchés de 61,8% dans cette catégorie. Les Turbos call et Put représentent près

de 39% des volumes. Le solde se partage à parts égales entre Turbos illimités et Turbos illimités Best.

Les Warrants arrivent en seconde position avec 24,7% des échanges, les certificats Leverage & Short en troisième à 13%.

## ***CAC 40 et actions françaises parmi les plus traités***

Sur les produits à effet de levier, les indices sont parmi les sous-jacents les plus traités et concentrent 58% des stratégies dont plus de 35% sur le CAC 40 et les indices à levier sur le même indice.

Toutefois cette tendance s'inverse sur les produits d'investissement pour lesquels les stratégies se partagent entre actions à 52,2%, indices à 24,6%, et matières premières à 23%.

Sur les actions les flux se concentrent sur les valeurs françaises, avec en tête Casino, Total et Air France, tous produits confondus. Du côté des matières premières ce sont toujours l'or et le pétrole qui concentrent les flux.



---

**Plus de 50.000 produits de**

# Bourse

## Activité des produits de Bourse – 2ème trimestre 2019

Les échanges sur les produits de Bourse ont atteint au deuxième trimestre 1,03 milliard d'euros avec plus de 417.000 transactions. Les volumes marquent un léger recul de -5,53% par rapport au trimestre précédent et -8,85% comparé à l'année passée.

Le nombre d'instruments cotés sur le marché français a dépassé 53.000 produits, soit une progression de +31 % en un an. Ce sont ainsi en moyenne plus de 15.000 nouveaux produits qui ont été lancés chaque mois depuis le début d'année, contre moins de 11.600 en 2018.

Tous ces produits, disponibles sur Euronext Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs, couvrent une large palette de stratégies : levier, couverture, diversification...



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

## ***Warrants : en progression de +13% sur le trimestre***

Les produits à effet de levier ont été à nouveau très travaillés au second trimestre avec des échanges globaux légèrement sous la barre du milliard d'euros.

Warrants et Turbos ont continué à avoir la faveur des investisseurs, comptabilisant respectivement 33% et 55% des volumes échangés dans cette catégorie. Les certificats Leverage & Short représentent pour leur part 12%.

Les Warrants affichent une nette progression de +13,2% en volumes par rapport au trimestre précédent.

Indices et actions ont été les sous-jacents les plus traités avec, respectivement, 50% (dont 23% pour l'indice CAC 40) et 44,4% (dont 14,3% de panier d'actions) des volumes. Les matières premières ont représenté 4,7%

## ***Bonus cappés en tête des produits d'investissement***

Les volumes échangés sur les produits d'investissement ont progressé de +5,9% à 60 millions d'euros et 7.000 transactions.

Les Bonus cappés ont ainsi attiré 57,2% des échanges en euros, suivis avec 28% de parts de marchés des certificats 100%.

Sur ces produits les actions sont les sous-jacents les plus prisés, concentrant 50,7% des échanges, suivies à parts quasi-égales des indices à 24,5% et des matières premières à 24,3%.



---

# Un début d'année prudent sur les produits de Bourse

## Activité des produits de Bourse – 1er trimestre 2019

Les volumes au premier trimestre sur les produits de Bourse ont dépassé 1,09 milliard d'euros, en repli de -18% par rapport aux trois mois précédents, avec près de 450.000 transactions.

Le quatrième trimestre avait été particulièrement actif, bénéficiant du rebond des marchés. Malgré la poursuite de la tendance en ce début d'année les investisseurs ont été moins actifs sur les produits de Bourse, comme sur l'ensemble du marché parisien : les volumes sur actions ont chuté de -15%, ceux sur ETF de -40%.

L'offre a continué à s'étoffer et s'approche de la barre symbolique des 50.000 produits disponibles. Sur le début d'année ce sont ainsi 45.230 nouveaux produits proposés à la négociation en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de transactions reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

## ***Turbos et Warrants : des volumes comparables à 2018***

Les stratégies à effet de levier concentrent toujours l'activité avec 96% des échanges, représentant 1,05 milliard d'euros au premier trimestre 2019, contre à 1,16 milliard un an auparavant.

Les Turbos, dont les volumes fléchissent légèrement de -8,7% sur le premier trimestre, conservent la première place avec 59% des transactions enregistrées sur les instruments à effet de levier. Les Turbos call et Put représentent 26,8% de ces volumes, les Turbos illimités BEST 16,6% et les Turbos illimités 14,9%.

Les Warrants représentent quant à eux 26,9% des échanges, puis les certificats Leverage & Short 14%.

Les sous-jacents les plus échangés sont les indices avec 54,9%, dont 23,8% sur l'indice CAC 40, puis les actions et paniers d'actions (38,1%) et les matières premières (5,7%).

# ***Bonus cappés en tête des produits d'investissement***

Les Bonus cappés ont attiré 53% des 48 millions d'euros échangés sur les produits d'investissements, suivis avec 31% de parts de marchés des certificats 100%.

Sur ces produits les actions sont les sous-jacents les plus travaillés, concentrant 44,4% des échanges, suivies à parts quasi-égales des indices à 28,1% et des matières premières à 26,6%.



---

## **Réponse de l'AFPDB à la consultation AMF sur l'adoption de mesures nationales d'intervention (option binaires et CFD)**

### ***Préambule***

L'ESMA a adopté le 22 mai 2018 deux mesures d'intervention temporaires concernant les options binaires et CFD.

Ces mesures d'une durée initiale de trois mois ont été depuis prorogées, et modifiées partiellement concernant les options



binaires.

Ces dispositions conduisent à :

- restreindre la commercialisation des contrats financiers pour différences (ou *contracts for differences – CFD*) ; et
- interdire la commercialisation, la distribution et la vente des options binaires aux clients non professionnels, en dehors des produits dont le capital est garanti ou la maturité est supérieure à 90 jours, disposant d'un prospectus approuvé, et faisant l'objet d'un dispositif de couverture adéquat.

L'AMF a ouvert une consultation dans la perspective de l'adoption de mesures nationales d'intervention en substances similaires aux mesures de l'ESMA, jusqu'au 15 avril 2019 inclus.

Dans cette consultation l'AMF rappelle que les warrants et turbos ne sont pas concernés par la mesure de l'ESMA applicable aux CFD.

L'Association Française des Produits d'investissement de Détail et de Bourse représente les émetteurs de produits de Bourse (bons d'options warrants ou certificats). Ses membres actifs sur ce segment (BNP Paribas, Citi, Commerzbank, ING, Société Générale, Vontobel et Unicredit, ci-après les « Membres ») représentent en 2018 plus de 95% des produits de Bourse, transactions et volumes échangés en France.

Dans ce contexte l'AFPDB souhaite répondre et apporter son éclairage à la consultation publique de l'AMF.

### ***Soutien de l'AFPDB aux mesures et vigilances sur les modalités d'adoption***

L'AFPDB partage l'objectif des mesures d'intervention envisagées par l'AMF et exposées dans cette consultation.

Comme nous avons pu l'indiquer par le passé, les produits émis par nos membres ne sont pas concernés par les mesures de l'ESMA et ne devraient pas l'être dans le cadre des futures mesures d'intervention de l'AMF (voir Position de l'AFPDB en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la suite de l'annonce de l'ESMA d'exclure certains instruments financiers de sa mesure d'intervention relative aux options binaires).

Notre association tient également à souligner son soutien aux actions menées depuis plusieurs années par l'AMF pour lutter contre la commercialisation auprès d'investisseurs particuliers de produits hautement risqués, complexes, insuffisamment transparents et avec un risque important de pertes supérieures aux montants initialement investis.

Toutefois, l'AFPDB souhaite exprimer sa préoccupation que la mise en œuvre de mesures d'intervention soit dûment précédée d'une analyse de fond, mettant spécifiquement en lumière les griefs formulés à l'égard des instruments financiers visés par le projet de mesure.

En effet ces mesures nationales, contrairement à celles de l'ESMA, ont vocation à s'inscrire dans la durée. En ce sens l'application des pouvoirs conférés aux régulateurs nationaux par l'article 42 du Règlement MIFIR devrait être strictement motivée et rester exceptionnelle, de notre point de vue.

Pour cette raison il nous semble nécessaire qu'un processus consultatif s'inspirant du principe du contradictoire, permette à l'industrie de partager son analyse préalablement à l'application de dispositions d'une telle radicalité. En termes pratiques, cette revue préalable doit également permettre une proportionnalité de la mesure et un ciblage fin des instruments visés.

Ces remarques sont sans préjudice de la qualité des échanges entre les associations professionnelles et les services de l'AMF. A ce titre, nous présumons maintenue notamment

l'exclusion des EMTN (cette catégorie d'instruments n'étant pas des dérivés au sens du règlement Mifir) et des instruments financiers présentant un payoff déterminé mais dont le montant est fonction du niveau du sous-jacent à maturité, qui nous avait été signifiée par un courrier de l'AMF en date du 4 juin 2018.

### ***Les produits de Bourse commercialisés dans un cadre réglementaire protecteur***

L'expérience longue dont dispose l'industrie des produits de Bourse sur le marché français (le 1<sup>er</sup> warrant a été émis en 1989), l'AFPDB rappelle que, contrairement aux CFD et aux options binaires, les produits de Bourse émis par ses Membres (warrants, certificats, turbos et autres produits à barrière) et commercialisés en France sont des **titres financiers** (ci-après « les Titres ») qui offrent l'intégralité des protections suivantes : **suiivante** :

- Un risque de perte réduit à l'investissement initial dans le produit (produits « sans recours ») ;
- L'émission des Titres est réalisée dans un cadre régulé, comprenant l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, ou par toute autorité compétente, de la documentation d'émission en vertu des textes européens ou nationaux ;
- La négociation des Titres s'effectue systématiquement sur des lieux d'exécution régulés, principalement sur des marchés réglementés comme, par exemple, Euronext Paris, mais également sur des systèmes multilatéraux de négociation (*multilateral trading facilities – MTF*), ou encore auprès d'un internalisateur systématique ;
- Les positions relatives aux Titres émis sont couvertes par les Membres ou des entités de leurs groupes, selon un modèle destiné à prévenir les conflits d'intérêts, entre les positions des émetteurs et celles des investisseurs ;

- Les Titres font l'objet d'un document d'information clé (DIC) conformément au Règlement PRIIPS, lequel est mis à disposition des clients non-professionnels afin de leur permettre de comprendre l'instrument financier et les risques y afférents ;
- Les Titres bénéficient sur le marché secondaire de l'assurance d'une liquidité encadrée et surveillée ;
- La commercialisation des Titres est réalisée auprès d'une clientèle adaptée (marché cible positif) et selon une stratégie de distribution appropriée au regard de leurs caractéristiques, conformément aux règles de gouvernance produits applicables aux producteurs et aux distributeurs.

L'AFPDB demeure mobilisée pour assister ses Membres dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gouvernance produits prévues par la Directive MIF2. Elle continuera également à échanger avec l'ESMA et l'AMF, ainsi que les autres autorités européennes et nationales, afin de poursuivre l'amélioration de la mise en application du cadre réglementaire, notamment des règles de conduite applicables aux Titres émis et distribués par leurs Membres, dans l'environnement MIF2.



[Cliquez ici pour télécharger la version pdf](#)

---

# **Un net rebond des produits de Bourse sur la fin 2018**

## **Activité des produits de Bourse – 4ème trimestre 2018**

Les échanges sur les produits de Bourse ont porté sur 4,59 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de +5,1% par rapport à l'année précédente.

Le quatrième trimestre a particulièrement contribué à cette accélération, portée par une conjoncture boursière chahutée.

Sur les trois derniers mois de l'année ce sont ainsi près de 1,4 milliards d'échangés, soit +52,8% comparé au troisième trimestre, et plus de 540.000 transactions.

Les émissions ont marqué un nouveau record en 2018 avec 138.887 nouveaux produits, en hausse de 44% par rapport à 2017. Ce sont en moyenne plus de 42.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

## ***Turbos toujours en tête des produits à effet de levier***

Les investisseurs ont confirmé leur intérêt pour les stratégies à effet de levier avec des échanges en hausse de +5,8% à 4,32 milliard d'euros pour 2018.

Les Turbos, dont les volumes progressent de +8,85%, ont conservés la première place avec 57% des volumes des produits à levier. Les Turbos call et Put représentent 42,4% de ces volumes, les Turbos illimités 29,7% et les Turbos illimités Best 26,7%.

Les Warrants représentent quant à eux 26,7% des échanges, puis les certificats Leverage & Short 16%.

## ***Rendement à l'honneur sur les certificats***

Avec 274 millions d'euros échangés les produits d'investissement ont enregistré un léger recul sur l'année

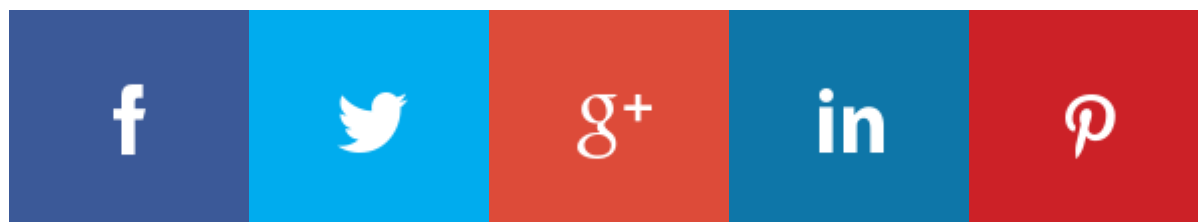
(-5%). Leur part reste encore faible dans les échanges (moins de 6%) par rapport à celle observée par exemple en Suisse ou en Allemagne où ils représentent 40 à 60% des volumes.

Les produits de rendement se classent en première ligne avec 73% de part de marché dans cette catégorie, soit une progression de 7 points comparée à 2017. Les volumes sur ces produits ont progressé cette année de +4,5%. Pour diversifier le risque de leur portefeuille actions les investisseurs utilisent principalement les Bonus cappés.

Les certificats 100%, ou autres produits de participation, ont vu leur activité se rétracter cette année pour représenter 27% des échanges. Cette tendance s'explique principalement par un intérêt moindre des investisseurs pour les matières premières, principaux sous-jacents traités sur ces produits assimilés aux



trackers.



# MIF 2 Coûts et Frais appliqués aux Produits de Bourse

## MIF 2 Coûts et Frais appliqués aux Produits de Bourse

L'AFPDB, en collaboration avec l'AMAFI, publie un document pour illustrer le calcul des Coûts et Frais pour les Produits de Bourse commercialisés en France et à destination des investisseurs retails tels que prévus par la Directive MIF 2.

Ce document complète le Guide de mise en oeuvre AMAFI – 19-73 – MIF 2 Coûts et Frais ([AMAFI / 19-73](#)).

Version publiée le 18 janvier 2019 – Mise à jour le 4 décembre 2019



MIF 2 Coûts et Frais  
appliqués aux  
Produits de Bourse

18 janvier 2019

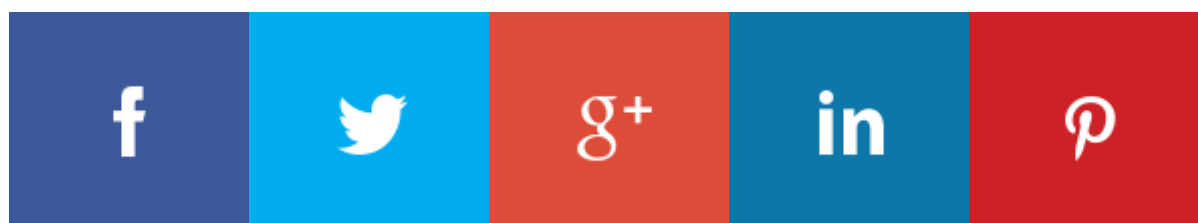
Ce document complète le Guide de mise en oeuvre AMAFI - 19-73 - MIF 2 Coûts et Frais  
(AMAFI / 19-73)

#### Avertissement

Ce document est mis à disposition à des fins d'information uniquement. Le contenu de ce document est susceptible d'évoluer, sans préavis, afin de refléter des développements ultérieurs, et en particulier les pratiques ou recommandations des régulateurs. Ce document est un résumé. Sa lecture ne constitue pas la consultation des textes applicables. Aucune représentation, garantie et responsabilité, qu'elle soit formelle ou implicite, ne seront acceptées par l'AFPDB ou l'AMAFI concernant ou en relation avec sa production, la fiabilité ou l'exactitude de toute information contenue dans ce document.

[Télécharger le document en format](#)

[pdf](#)





---

# Position de l'AFPDB à la suite de l'annonce de l'ESMA d'exclure certains instruments financiers de sa mesure d'intervention relative aux options binaires

## Position de l'AFPDB à la suite de l'annonce de l'ESMA d'exclure certains instruments financiers de sa mesure d'intervention relative aux options binaires

En concertation avec les associations professionnelles partenaires italienne et allemande ([ACEPI](#), [DDV](#)) l'Association française des produits d'investissement de détail et de Bourse (AFPDB) a pris la position suivante.

Le 24 août 2018, l'ESMA a annoncé le renouvellement de l'interdiction de la commercialisation, la distribution et la vente d'options binaires aux clients de détail pour une nouvelle période de trois mois à compter du 2 octobre 2018, ainsi que l'exclusion d'un nombre limité de produits du champ d'application de cette interdiction.

En particulier, l'ESMA a indiqué que sera exclue du champ d'application de l'interdiction ainsi renouvelée toute option binaire qui satisfait cumulativement les trois conditions suivantes :

- la maturité de l'option binaire est supérieure ou égale à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires ;

- un prospectus, établi et approuvé conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE), est disponible au public ; et
- l'option binaire n'expose pas le fournisseur à un risque de marché et, ni le fournisseur ni aucune entité de son groupe, ne réalise de profits ou de pertes sur l'option binaire, à l'exception des commissions, frais de transaction ou autres frais connexes préalablement communiqués.

L'AFPDB considère que les produits relevant de la catégorie 2230 *Double Knock-out Warrants* de la classification EUSIPA, pouvant être dénommés *Inline, Stability, Stay high ou Stay low warrants* (ci-après les « **Produits** »), sont susceptibles de répondre aux critères susmentionnés :

### 1. Maturité

Les Produits sont émis avec une échéance minimale de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de leur date d'émission. A la connaissance de l'AFPDB, de nombreux Produits ont déjà été émis avec cette maturité minimum.

### 2. Prospectus

Les émetteurs des Produits établissent un prospectus, conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE), approuvé par un régulateur d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (tel que l'AMF, l'AFM, la CSSF ou la BAFIN).

### 3. Risque de marché / information des clients sur les coûts

Le troisième critère de l'ESMA vise à prévenir les conflits d'intérêts. Les fournisseurs de Produits ne sont pas exposés à ce type de conflits d'intérêts car ils couvrent leurs positions en concluant des transactions correspondantes sur le marché. Par conséquent, l'investisseur ne prend pas une position directement opposée à celle du fournisseur du Produit, puisque ce dernier a une position neutre.

La publication de l'ESMA ne fait pas référence à des modes de couverture spécifiques que doivent adopter les fournisseurs. Par conséquent, l'AFPDB considère que les méthodes couramment utilisées par les fournisseurs de Produits (couverture globale ou couverture du portefeuille de négociation fondée sur la sensibilité) satisfont ce troisième critère de l'ESMA.

En outre, l'AFPDB considère que les fournisseurs de Produits satisfont toutes les exigences réglementaires en matière d'information du client sur les coûts et frais en se conformant à leurs obligations issues de MiFID II et de PRIIPs.

#### 4. A partir du 2 octobre 2018, les Produits peuvent à nouveau être distribués à des clients de détail

Par conséquent, les Produits peuvent à nouveau être émis et distribués à des clients de détail à partir du 2 octobre 2018, à condition qu'ils répondent aux critères susmentionnés.

L'AFPDB considère que l'exemption de l'ESMA couvre aussi bien les Produits émis pour la première fois à compter du 2 octobre 2018 que les Produits existants, à condition que ceux-ci remplissent les conditions susmentionnées au moment de leur émission.

Exemple : Un *inline* warrant émis le 15 mai 2018 avec une maturité à 6 (six) mois peut (à condition que les autres critères soient remplis) être à nouveau distribué à des clients de détail à partir du 2 octobre 2018.

Version publiée le 1er octobre 2018

Paris le 1er octobre 2018

En concertation avec les associations professionnelles paritaires italiennes et allemandes  
(ICEPI, ICEVI) l'Association Française des Produits d'Investissement de Bourse et de Bourse  
(AFFPDS) a pris la position suivante.

Le 24 août 2018, l'ESMA a annoncé le renouvellement de l'interdiction de la  
commercialisation, la distribution et la vente d'options binaires aux clients de détail pour une  
nouvelle période de trois ans à compter du 7 octobre 2018, ainsi que l'exclusion d'un nombre  
limité de produits du champ d'application de cette interdiction.

En particulier, l'ESMA a indiqué que sera exclue du champ d'application de l'interdiction une  
nouvelle liste d'options binaires qui satisfont cumulativement les trois conditions suivantes :

- la maturité de l'option binaire est supérieure ou égale à quatre-vingt-dix (90) jours  
(calendar)
- un prospectus, établi et approuvé conformément à la Directive Prospectus  
(2010/133/CE), est disponible au public ; et
- l'option binaire proposée par le fournisseur à un client de détail et, si le fournisseur  
n'a aucune entité de son groupe, ne réalise de profits ni de pertes sur l'option binaire,  
à l'exception des commissions, frais de transaction ou autres frais connexes  
prévisiblement commercialisés.

L'AFFPDS considère que les produits relevant de la catégorie 2230 Double Knock-out  
Binaires de la classification ESMA, peuvent être éligibles à cette liste. Elle agit de  
ceci au regard des éléments suivants :

1. Maturité  
Les Produits sont émis avec une échéance minimale de quatre-vingt-dix (90) jours  
calendar à partir de leur date d'émission. A la connaissance de l'AFFPDS, les  
nombreux Produits ont été émis avec cette maturité minimale.

2. Prospectus  
Les émetteurs des Produits établissent un prospectus, conformément à la Directive  
Prospectus (2010/133/CE), approuvé par un régulateur d'un Etat membre de l'Union  
Economique Européenne tel que l'AMF, l'AFM, la CSF ou la BaFin.

Association Française des Produits d'Investissement de Bourse - AFFPDS  
www.aaffpds.org

[Télécharger la position en format pdf](#)



# Des marchés très actifs sur les produits de Bourse (1er trimestre 2018)

## Activité des produits de

# Bourse – 1er trimestre 2018

Les transactions au premier trimestre sur les produits de Bourse ont dépassé 1,23 milliards d'euros, en très forte progression à + 21,6% comparé aux trois mois précédents. L'activité affiche ainsi son meilleur trimestre des deux dernières années.

Croissance économique, remontée des taux, craintes inflationnistes... les annonces et les incertitudes se sont succédées, poussant la volatilité sur toutes les classes d'actifs à renouer avec des niveaux qui n'avaient pas été entrevus depuis plusieurs mois.

Les émissions de produits de Bourse ont été soutenues en ce début d'année, ouvrant ainsi une large palette de stratégies : levier, couverture, diversification... Ce sont près de 40.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

## ***Turbos et Warrants favorisés par Les marchés***

Les investisseurs ont confirmé leur intérêt pour les stratégies à effet de levier avec, sur ce premier trimestre, des échanges en hausse de +24% à 1,15 milliard d'euros.

Les Warrants, dont les volumes progressent de +49,7%, ont été très recherchés tout en bénéficiant d'une saisonnalité favorable. Les Turbos conservent toutefois la première place avec 29,1% des transactions de cette catégorie, suivis par les Warrants à 21,7%, puis, avec environ 15% chacun, les Turbos illimités, les Turbos illimités BEST et les certificats Leverage & Short.

Indices et actions ont été les sous-jacents les plus traités avec, respectivement, 56% et 31,6% des volumes.

## ***Rendement à l'honneur sur Les certificats***

L'attrait des produits de rendement se confirme sur ce premier trimestre avec plus de 76% des transactions, soit 10 points de plus comparé au trimestre précédent. Les Bonus cappés occupent à eux-seuls près de 47%.

Les certificats 100%, produits d'indexation, ont connu un trimestre plus en retrait, les échanges baissant à 25,68 millions d'euros.

Les stratégies sur indices restent les plus prisées avec 44,5% des volumes, suivies des actions à 39,8%, puis des matières premières à 15,5



---

# Un été très actif sur les produits de Bourse

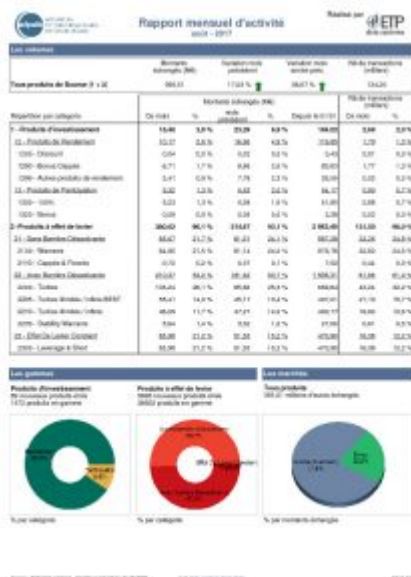
## Rapport mensuel – Août 2017

Les Produits de Bourse ont enregistré 134.200 transactions en août 2017 avec près de 400 millions d'euros échangés, soit un rebond de +17,3% par rapport au mois précédent et +38,67% comparé à août 2016.

Sur les produits d'investissement les échanges ont atteint 15,5 millions d'euros, dominés par les Bonus Cappés (43,3%) et les certificats 100% (33,8%).

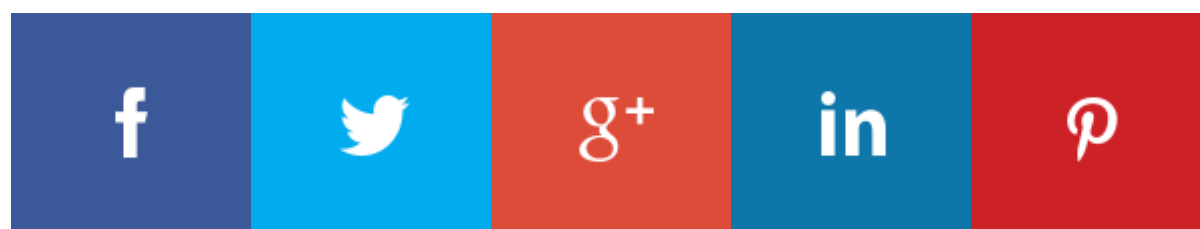
Sur les produits à effet de levier il s'est échangé 380 millions d'euros contre seulement 315 millions le mois précédent. Les Turbos ont connu la progression la plus importante avec une hausse de +15%. Au total les volumes se sont répartis à 22% sur les Leverage & Short, 22,5% sur les Warrants et 55,5% sur les Turbos.

Les émetteurs ont proposé près de 39.000 produits cotés sur Euronext dont 7.400 nouvelles émissions.



Tous les chiffres sont détaillés dans le rapport mensuel édité par l'AFPDB avec le concours d'ETP data systems.

[Télécharger le rapport mensuel](#)



# Pas de trêve estivale sur les produits de Bourse

## Rapport mensuel – Juillet 2017

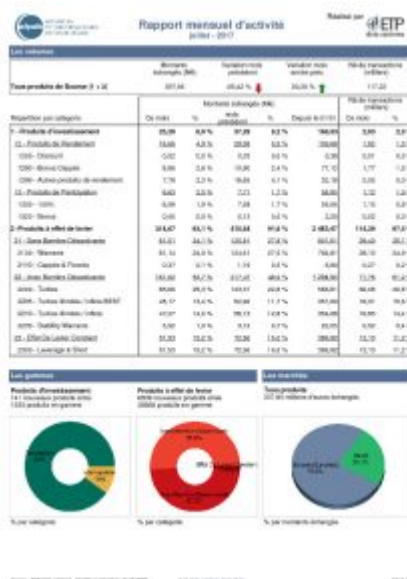
338 millions d'euros se sont échangés sur les produits de Bourse en juillet 2017 avec plus de 117.220 transactions. Si les volumes sont en repli par rapport au mois précédent, le meilleur depuis le début d'année, ils affichent une progression de +20,20% comparé à juillet 2016 .



Sur les produits d'investissements les échanges ont porté sur 23, 29 millions d'euros et ont représentés près de 7% des volumes.

Sur les produits à effet de levier les transactions s'élèvent à 315 millions d'euros contre 415 millions le mois précédent. Les stratégies sur indices ont représenté 55,6% des opérations, soit 14 points de plus que le mois précédent.

Tous les chiffres sont détaillés dans le rapport mensuel édité par l'AFPBD avec le concours d'ETP data systems.



[Télécharger le rapport mensuel](#)

